Anomalies Codes BA-209-19 et BA-201-01

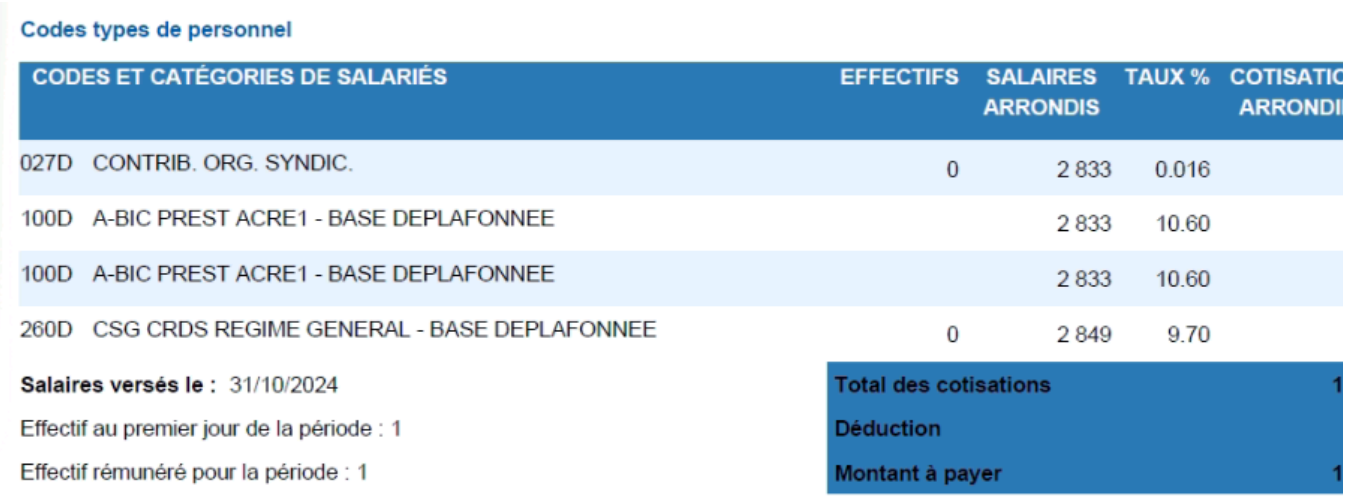
Notifications reçues suite au dépôt d'une DSN

Anomalie(s) :

- Code : BA-209-19 :
 La déclaration comporte une ligne que nous ne pouvons pas prendre en compte car elle porte sur le code 332P (base 3348) qui n'est valable pas pour la période que vous déclarez. Cette anomalie n'affecte pas le reste de la déclaration. Nous vous invitons à consulter le référentiel des codes types disponible sur Urssaf.fr et à modifier en conséquence le paramétrage de votre logiciel.
- Code : BA-209-01 :
 La déclaration comporte une ligne que nous ne pouvons pas prendre en compte car elle porte sur le code 772D (base) qui n'est valable pas pour la période que vous déclarez. Cette anomalie n'affecte pas le reste de la déclaration. Nous vous invitons à consulter le référentiel des codes types disponible sur Urssaf.fr et à modifier en conséquence le paramétrage de votre logiciel.
- Code : BA-209-01 :
 La déclaration comporte une ligne que nous ne pouvons pas prendre en compte car elle porte sur le code 937D (base) qui n'est valable pas pour la période que vous déclarez. Cette anomalie n'affecte pas le reste de la déclaration. Nous vous invitons à consulter le référentiel des codes types disponible sur Urssaf.fr et à modifier en conséquence le paramétrage de votre logiciel.
- Code : BA-209-01 :
 La déclaration comporte une ligne que nous ne pouvons pas prendre en compte car elle porte sur le code 959D (base) qui n'est valable pas pour la période que vous déclarez. Cette anomalie n'affecte pas le reste de la déclaration. Nous vous invitons à consulter le référentiel des codes types disponible sur Urssaf.fr et à modifier en conséquence le paramétrage de votre logiciel.
- Code : BA-209-01 :
 La déclaration comporte une ligne que nous ne pouvons pas prendre en compte car elle porte sur le code 992D (base) qui n'est valable pas pour la période que vous déclarez. Cette anomalie n'affecte pas le reste de la déclaration. Nous vous invitons à consulter le référentiel des codes types disponible sur Urssaf.fr et à modifier en conséquence le paramétrage de votre logiciel.
- La déclaration que vous avez transmise comporte un montant global de XXX alors que nous avons calculé YYY. Cette différence peut être due à l'utilisation de taux erronés pour

la période considérée. Nous vous invitons à consulter le référentiel des codes types disponible sur Urssaf.fr et à modifier si nécessaire le paramétrage de votre logiciel.

- Le bordereau retranscrit par l'URSSAF est erroné. Il manque des CTP et un CTP est en double.
 Voir capture écran :



Codes types de personnel

CODES ET CATÉGORIES DE SALARIÉS	EFFECTIFS	SALAIRES ARRONDIS	TAUX %	COTISATIO ARRONDI
027D CONTRIB. ORG. SYNDIC.	0	2 833	0.016	
100D A-BIC PREST ACRE1 - BASE DEPLAFONNEE		2 833	10.60	
100D A-BIC PREST ACRE1 - BASE DEPLAFONNEE		2 833	10.60	
260D CSG CRDS REGIME GENERAL - BASE DEPLAFONNEE	0	2 849	9.70	

Salaires versés le : 31/10/2024
Effectif au premier jour de la période : 1
Effectif rémunéré pour la période : 1

Total des cotisations	1
Déduction	
Montant à payer	1

Solution (à tester) :

- Faire une DSN "Annule Et Remplace"

Revision #3
Created 2024-11-12 15:46:04 UTC by Pascal Bouquet
Updated 2024-11-12 16:02:25 UTC by Pascal Bouquet